



Déclaration liminaire FSU, CTSD du 10 avril 2014

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

La FSU remercie les services pour les documents envoyés et la mise en place d'un groupe de travail qui a notamment permis la révision de la situation de Vieille-Chapelle.

Comme la FSU l'a dit en CDEN, il était indispensable que le CTSD ait lieu avant le CDEN; il est important à l'avenir que cette incohérence ne se reproduise plus, afin de garantir le respect du fonctionnement des instances.

La FSU prend acte de la dotation positive pour la 2^{nde} année consécutive. Cependant cette dotation demeure très insuffisante au regard des besoins de notre département et des suppressions massives de postes qu'il a connu ces dernières années.

Il est dommageable que la transformation ambitieuse de l'école passant par des effectifs moins chargés et une meilleure prise en charge des élèves en difficulté ne soit pas réellement une priorité ministérielle. Il est urgent que les seuils fixés soient revus à la baisse afin d'assurer de meilleures conditions d'apprentissage et d'accueil des élèves ainsi que de meilleures conditions de travail aux enseignants.

S'agissant du 1er degré, pour le SNUipp-FSU, les effectifs ne devraient pas dépasser 25 élèves par classe (20 en ZEP), 15 en Petite section et Très petite section.

Le SNUipp-FSU souhaite également que tous les postes RASED supprimés soient rétablis afin de permettre une réelle prise en charge de tous les élèves en grande difficulté. Il s'agit aussi pour les personnels de retrouver des conditions de travail acceptables leur permettant de remplir pleinement leur mission.

Concernant la scolarisation des enfants de moins de trois ans, la prise en compte du revenu fiscal médian par quartier repose sur des chiffres datant du recensement de 2009, seulement communiqués au cas par cas aux organisations syndicales, qui ne permettent donc pas de prendre en compte les évolutions depuis 5 ans. Les revenus des familles inscrivant leurs enfants dans le privé faussent également l'analyse dans certains quartiers.

Pour le SNUipp-FSU, la scolarisation des moins de trois ans doit être redynamisée sur tout le territoire et rendue possible quand les parents en font la demande. Tous les moins de 3 ans inscrits dans des écoles du département doivent être comptabilisés dans la carte scolaire. Cela contribuerait à davantage d'égalité sur le territoire et éviterait la fuite de certains élèves dont les familles en ont les moyens vers le privé. Le travail des enseignants exerçant en maternelle serait ainsi mieux reconnu.

Le SNUipp-FSU prend acte de l'ouverture de 17 postes venant s'ajouter aux 36 postes de l'an dernier dans le dispositif « plus de maîtres que de classes ». Nous ne pouvons que déplorer le très faible nombre d'écoles concernées. De plus il reste regrettable que la mise en place de ce dispositif soit associée systématiquement à des postes bloqués, ne permettant pas toutes les latitudes d'expérimentation pédagogiques possibles dans les écoles. Ce dispositif qui est une revendication de longue date du SNUipp-FSU, devrait être généralisé (à raison de 3 maîtres pour 2 classes) ce qui permettrait réellement aux équipes de travailler autrement, de diversifier les dispositifs d'apprentissage, de décrocher le temps de travail de l'enseignant du temps d'apprentissage de l'élève.

Le SNUipp-FSU acte enfin la prise en compte par l'administration du problème du remplacement dans notre département. Le non remplacement d'un enseignant perturbe l'ensemble des classes déjà surchargées d'une école. Nous demandons que les moyens futurs permettent que l'on retrouve des conditions normales d'enseignement.

Nous rappelons enfin, notre demande de création de postes d'enseignants référents afin de répondre aux diverses missions, pour lesquelles d'ailleurs nous attendons toujours une réunion qui clarifierait les champs d'intervention (notamment pour les missions annexes).

Nous vous remercions pour votre attention.